




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14798-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.328**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2009.0688 DU 26 JUILLET 2009, DÉLÉGATIONS DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES A MADAME LE MAIRE EN VERTU DU 7EME DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT,

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE**OBJET** : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2009.0688 DU 26 JUILLET 2009,
DÉLÉGATIONS DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES A MADAME LE MAIRE EN VERTU
DU 7EME DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT, - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Afin d'accélérer le traitement de certains dossiers, le Conseil Municipal peut en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), confier au Maire pour la durée du mandat des délégations de missions complémentaires.

La délibération n° 2009.0688 du 26 juillet 2009 fait état de la liste des délégations de missions complémentaires accordées au Maire, omettant le point concernant les régies de recettes et d'avances, jusqu'alors présent dans les délibérations de missions complémentaires précédentes.

Monsieur le Trésorier Principal nous confirme qu'il serait préférable que le Maire ait une délégation générale pour la gestion des régies de recettes et d'avances en matière de création, suppression, modification ou extension d'objet, ainsi que toutes autres opérations de gestion afin d'en accélérer le traitement administratif et comptable.

Je vous propose donc de modifier la liste déjà existante, en y intégrant une délégation complémentaire, tel que définie au 7° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) à savoir :

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux”.

Enfin, il convient d'indiquer que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la présente délégation de missions complémentaires.

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** la délibération n° 2009-0688 du 26 juillet 2009, en ajoutant notamment une délégation complémentaire, tel que définie au 7° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)
- **DIRE** que Madame le Député-Maire sera, par délégation du conseil municipal chargée, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- **DIRE** que les autres missions complémentaires ne sont pas modifiées.

**2011.328 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2009.0688 DU 26 JUILLET 2009,
DÉLÉGATIONS DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES A MADAME LE MAIRE EN
VERTU DU 7EME DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT,**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**